

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Réglementation de la circulation RD 777

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Arrêté n° SE2433428AT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le règlement départemental de voirie approuvé le 16 septembre 2016 ;

Vu la demande présentée le 22/05/2024 par Commune de PLUHERLIN en vue d'organiser le 29 juin 2024 la cérémonie du 80ème anniversaire de la fusillade de la Grande Métairie, sur la commune de PLUHERLIN ;

Vu l'avis de Mme le maire de MALANSAC;

Vu l'avis de M. le maire de LIMERZEL ;

Vu l'avis de M. le maire de PLUHERLIN;

Vu l'avis de M. le maire de QUESTEMBERT;

Vu l'avis de M. le maire de ROCHEFORT EN TERRE ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il importe de réglementer la circulation des véhicules sur la route départementale 777 sur la commune de PLUHERLIN, pendant la durée de la manifestation susvisée.

ARRÊTE

- ARTICLE 1:

le 29 juin 2024 de 09H30 à 12H30, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur le domaine public routier de la RD 777 du PR 22+070 au PR 25+490, sur la commune de PLUHERLIN.

- ARTICLE 2:

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée comme suit :

- Pour les usagers venant de QUESTEMBERT et se rendant à PLUHERLIN, ROCHEFORT EN TERRE, SAINT GRAVE : au giratoire du Petit Molac prendre la RD775 jusqu'à l'échangeur de l'Ardoise commune de LIMERZEL et ensuite prendre la RD774 jusqu'au carrefour de la RD774/RD777 commune de ROCHEFORT EN TERRE puis prendre la RD777 jusqu'au giratoire de l'Argobe commune de PLUHERLIN.
- Pour les usagers de PLUHERLIN, ROCHEFORT EN TERRE , SAINT GRAVE et se rendant à QUESTEMBERT : même itinéraire en sens inverse

- ARTICLE 3:

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront à la charge de

l'organisateur.

- ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre des déviations. Il fera l'objet d'une publication sur le site Internet du Département.

- ARTICLE 5:

Les organisateurs, le maire de la commune de PLUHERLIN, le commandant du groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le

1 0 JUIN 2024

LE PRÉSIDENT DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Pour le président du département du Morbihan et par délégation, Le directeur adjoint des routes et de l'aménagement,

Bertrand LE FORMAL

INFORMATIONS IMPORTANTES.

<u>Délais et voies recours</u>: Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans le délai de **DEUX MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois yaut rejet implicite*).

<u>Informatique et liberté</u>: Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion du domaine public routier départemental. Ce traitement s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant:

- le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière, le code de la route, le code des relations entre le public et l'administration, le code général des impôts, le livre des procédures fiscales et le règlement départemental de voirie.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les communes, les communes, les communes, les communes d'agglomération, les métropoles et tous les EPCI ayant une compétence dans le domaine de la voirie
- les services de la Direction Générale des Finances publiques.

Vos données permettent également l'exercice des recours et leur gestion ainsi que l'établissement de statistiques et d'études techniques routières.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé la demande ainsi qu'aux mandants et à la collectivité du lieu d'occupation du domaine public routier. Les décisions portant arrêté de circulation soit permanent soit temporaire sont transmises aux services de police et de gendarmerie, aux services de secours tels que pompiers, SAMU.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée, et au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, au délégué à la protection des données à l'adresse suivante: secrétariat général, 2 rue de St Tropez CS 82400 - 56009 Vannes cedex ou cil56@morbihan.fr .

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés : 3, place Fontenoy -TSA 80715 -75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr

Kendoret

Infermite Unite

07

Ste-Suzanne

-le.Rhé

le Pondigo

01

QUESTEMBERT

la Bogerais SE2433428AT la Ville au Blanc PLAN DE DEVIATION N° GEOMAP: Ouénelet Chênes 29/06/2024 29/06/2024 Objet : | Cérémonie du 80ème anniversaire de la fusillade de la Grande Métairie .. Dn : Yn: Date les Landaises St-Pabu de Bragou 777 B QUESTEMBERT 92 Commune: PLUHERLIN SERD: 02.97.26.29.30 atd-sud-est@morbihan.fr 45 Boulevard Pasteur 56230 Questembert DIRECTION DES ROUTES ET DE L'AMÉNAGEMENT Agence technique Sud-est

l'Éternet

St Nicolas

la Regobe

la Ville aux Chênes

esnoyal

Broheac Broheac

Bodrebel

etit Molac

Godrého

re Mounouf

Bel-Air

Source partee

Bocquenay

andes de Lanvaux

Pourd'Hommais